

"Le rapport final de "Spaak 2" - Que faire d'ici le sommet de juin?" dans Europe (22 mars 1983)

Légende: Dans son éditorial du 22 mars 1983, Emanuele Gazzo, directeur général de l'Agence Europe, plaide pour une mise en oeuvre accélérée des propositions contenues dans le rapport du Comité ad hoc pour les questions institutionnelles.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef RICCARDI, Ferdinando. 22.03.1985, n° 4054. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_rapport_final_de_"spaak_2"_que_faire_d_ici_le_sommet_de_juin_"_dans_europe_22_mars_1983-fr-ef6e5dfe-c488-4a00-97b8-4a1c48a35355.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Le Rapport final de "Spaak 2" - Que faire d'ici le sommet de juin ?

Nos lecteurs, qui reçoivent en annexe au Bulletin d'aujourd'hui le texte intégral du Rapport final remis par le Comité au Conseil Européen, se rendront compte, après l'avoir lu, que - quelle que soit la position de chaque Chef d'Etat et de Gouvernement à l'égard des différentes conclusions auxquelles a abouti le Comité - ce qui importe le plus est désormais de savoir comment chacun va se déterminer à l'égard de la proposition formelle, contenue dans le dernier chapitre (cfr. J.P. d'hier) de convoquer prochainement une conférence des Etats membres.

Il est couramment acquis qu'une décision sur ce sujet n'interviendrait pas à l'occasion de la réunion du Conseil Européen de la semaine prochaine, car à Dublin les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient déjà décidé que le "grand débat" sur l'ensemble de ce problème aurait eu lieu au Conseil Européen de fin juin à Milan. Mais rien n'empêche les Chefs de gouvernement de modifier partiellement leur décision de Dublin, et d'accélérer le processus, en prenant par exemple la décision de principe de convoquer la Conférence.

Pourquoi faudrait-il accélérer le processus ? Primo, parce que ceci est imposé par la conjoncture politique et les échéances électorales prochaines. Secundo, les positions de chacun sont désormais connues et les éléments disponibles largement suffisants pour une décision "de principe". Tertio, parce que le débat engagé sur certains sujets sensibles a créé une tension politique à laquelle il conviendrait de donner une issue rapide. Quarto, parce que l'objectif de mieux faire fonctionner la Communauté acceptée par tout le monde, est urgent et la Commission a déjà annoncé qu'en cas d'enlisement, elle prendrait ses responsabilités. On ne saurait donc, en tout cas, éviter le débat sur lesdits sujets.

Si cette décision de principe était prise, le problème, pour le Conseil Européen de la semaine prochaine serait de faire en sorte que les trois prochains mois soient consacrés à l'organisation de la Conférence, et plus particulièrement à la définition du mandat que le Conseil Européen de juin devra lui donner. Rappelons que Jacques Delors avait dit au Parlement: "Il est souhaitable qu'une impulsion politique soit donnée au mois de mars déjà et que les semaines qui séparent les deux Conseils européens sous présidence italienne permettent de dégager le plus large consensus sur la définition de ce mandat".

Il apparaît donc de toute évidence que la responsabilité de faire avancer les choses, en fonction d'un objectif précis, appartient désormais à la présidence italienne. Celle-ci évitera sans doute l'erreur majeure qui serait de confier cette besogne aux mécanismes de la diplomatie traditionnelle et moins que jamais aux institutions dont la transformation est l'objet principal de l'initiative pour l'Union: celles-ci s'emploieraient tout naturellement à empêcher ou minimiser toute réforme véritable.

M. James Dooge, en rencontrant récemment le Premier ministre italien Craxi lui avait suggéré de maintenir en vie, dans une forme appropriée, le Comité dont il a été le président, et de lui confier l'organisation de la transition et la préparation des décisions à prendre en juin. Après ce qui s'est passé dans la phase finale de la rédaction du Rapport, et le faux bond de M. Dooge sur la question de "l'intérêt vital", il ne semble pas que le président soit la personne la mieux qualifiée pour conduire cette opération délicate.

Selon des observateurs qualifiés une double action s'impose à ce stade :

1- Au niveau politique le plus élevé, la décision politique à prendre en juin ne peut qu'être le fruit de contacts personnels entre les Chefs d'Etat ou de gouvernement, les seuls qui pourront trancher. En particulier, il faudra que le moindre doute ne subsiste sur la volonté de Paris et Bonn d'aller de l'avant sur la base des conclusions du Comité, jusqu'à la conclusion d'un traité-constitution pour l'Union Européenne. Ce sera le moyen le meilleur pour obtenir la participation à la Conférence de la totalité, ou presque, des Etats membres. 2 - Au niveau technique, le Président du Conseil Européen désignerait un Groupe de travail composé de juristes, muni d'un mandat politique chargé d'introduire dans le projet de Traité d'Union du P.E., les amendements, intégrations et autres modifications qui apparaîtraient opportunes sur la base des travaux du Comité. Cela faciliterait la décision du Sommet de Milan et permettrait à la Conférence intergouvernementale travaillant en étroite coopération avec le Parlement Européen, de conclure avec une extrême rapidité ses travaux. Tout cela n'est pas facile, mais tout cela est possible, si l'on y met la volonté.

Emanuele Gazzo